** Actualisation du processus Post-2015**

*Un des principaux résultats de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20), qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 2012, a été l'accord des États membres visant à entamer un processus d'élaboration d'un ensemble d'objectifs pour le développement durable (ODD).*

*La Conférence de Rio+20 n'a pas défini d'objectifs précis, mais a affirmé que les ODD devraient être limité en nombre, incitatifs et faciles à expliquer. Les objectifs devraient aborder de manière équilibrée les trois dimensions du développement durable, et être cohérents avec le programme de l'ONU pour le développement durable pour l'après 2015, dans lequel ils devraient s'intégrer. Un Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale, composé de 30 membres, est chargé de préparer des propositions sur les ODD.*

Après presque un an de délibérations et huit sessions thématiques, le Groupe de travail a produit une synthèse : un document sur des domaines prioritaires qui, pour l'essentiel, présente un éventail de grands thèmes pouvant être déclinés en objectifs (voir le document en annexe). Ce document est la base à partir de laquelle un ensemble d'objectifs et d'engagements sera élaboré. Il est important de noter que cette initiative ne constitue qu'un des éléments de contribution aux délibérations sur le programme pour le développement durable pour l'après 2015, même s'il s'agit sans aucun doute du plus important.

**En réaction, nous avons préparé les commentaires suivants, qui expliquent la logique et les arguments sous-tendant nos positions.**

D'une manière générale, de nombreux États membres affirment clairement que les ODD doivent reposer sur l'approche basée sur les droits humains. Néanmoins, le document sur les domaines prioritaires ne donne pas totalement corps à cet idéal. Des progrès tangibles en matière de développement sont fonction de la mesure dans laquelle il est possible, dans la pratique, de jouir des droits humains fondamentaux et de participer efficacement au processus démocratique. C'est l'essence même de l'approche basée sur les droits humains, qui devrait être au centre des domaines prioritaires. Le processus d'élaboration des ODD donne à la communauté internationale l'opportunité de renforcer de manière significative la cohérence politique entre la promotion du développement et les engagements en matière de droits humains.

Par ailleurs, le document ne comporte aucune tentative d'analyse et d'évaluation des défaillances de l'actuel modèle de développement, qui contribue de fait au chômage et aux inégalités. Nous ne disposons donc d'aucun scénario présentant des alternatives de transformation réelle. Les références à l'augmentation des salaires alignée sur la croissance de la productivité ne sont accompagnées d'aucune prise en compte de la part très marginale que représente le revenu du travail par rapport au capital, de la division internationale et sexospécifique du travail, des conséquences contre-productives des mesures d'austérité, ou des enjeux systémiques mondiaux qui entravent l'industrialisation et la création d'emploi dans les pays développés.

Nous pouvons nous féliciter que l'emploi, et en particulier le travail décent pour tous, constitue l'un des domaines prioritaires. Mais la pression ne doit pas être relâchée : il faut faire en sorte que cette notion demeure un objectif en soi. Nous affirmons également que le travail décent doit être pleinement décliné dans toutes ses dimensions, et que les priorités doivent être articulées suivant les quatre piliers stratégiques: création d'emplois, protection sociale, droits au travail et dialogue social. Cela nous permet de renforcer certains éléments, comme les principes et droits fondamentaux au travail, l'importance de l'existence d'institutions du marché du travail, et la nécessité de respecter et de défendre les normes du travail internationalement reconnues, qui sont actuellement sous-représentées dans la liste des priorités. Par ailleurs, l'emploi et le travail décent doivent être intégrés à l'ensemble des domaines prioritaires pertinents. Les références à la création d'emploi dans d'autres domaines prioritaires ne semblent pas cohérentes avec l'esprit du travail décent tel que présenté dans le onzième domaine prioritaire (« emploi et travail décent pour tous »). En particulier, et pour ne citer qu'un exemple, le lien entre l'emploi et les différentes questions liées au pilier environnemental doit être renforcé. En effet, nous savons que les investissements appropriés permettant un avenir bas carbone peuvent créer des millions d'emplois décents et verts.

La question de la protection sociale est totalement négligée, d'une manière générale mais également dans ce domaine prioritaire particulier. Cela confirme à ce stade ce que nous craignions: sans engagement ou accent particulier sur la protection sociale universelle, cette question sera noyée dans un embrouillamini de sujets transversaux. La protection sociale ne devrait pas être limitée aux « personnes s'étant retirées de la vie active, aux personnes souffrant d'un handicap, et aux personnes âgées ». Les gouvernements disposent, à travers la création de socles de protection sociale, d'une mesure politique concrète permettant d'éradiquer efficacement la pauvreté et de lutter contre les inégalités. Ce serait une grossière erreur de ne pas intégrer, dans le cadre d'un programme pour le développement durable,d'engagement précis envers la protection sociale universelle, par la création et la mise en œuvre de socles de protection sociale. A minima, des références plus concrètes à la protection sociale doivent être introduites dans plusieurs autres domaines prioritaires, en particulier car il s'agit d'une question qui relève des trois piliers. Nous insistons sur le fait que le socle de protection sociale n'est ni une obligation ni une norme universelle, mais plutôt une approche politique adaptable, dont les pays ont la maîtrise et qui doit répondre aux priorités et ressources nationales.

Quant à l'éducation, elle fait aussi l'objet d'un domaine prioritaire particulier, et, là encore, nous devons faire en sorte qu'elle demeure un objectif en soi. Il manque un élément important dans ce domaine prioritaire: la gratuité de l'éducation. En effet, les frais de scolarité et les coûts indirects continuent à exclure les plus marginalisés de l'accès à une éducation de qualité.

La question du genre fait également partie des domaines prioritaires, et nous soutenons sa prise en compte en tant qu'objectif en soi afin de réaliser l'égalité de genre, notamment l'autonomisation des femmes et la pleine mise en œuvre de leurs droits fondamentaux. Nous souhaiterions que cet objectif soit conçu de manière à générer une redistribution du pouvoir, des richesses et des ressources, en vue de mettre un terme à toutes les formes de discriminations et de violences.

Nous nous félicitons également qu'un domaine prioritaire porte sur la promotion de l'égalité, et nous affirmons que cette thématique devrait également être abordée à travers le prisme des institutions du marché du travail, de l'emploi et du travail décent. En effet, les inégalités salariales expliquent en grande partie les inégalités de revenus. En d'autres termes, la qualité des emplois créés n'est pas suffisamment importante pour réduire les inégalités de revenus, car le niveau des salaires et la durée d'occupation d'un emploi sur le marché du travail sont restés faibles. Nous proposons en conséquence que la promotion de l'égalité repose sur un socle de protection sociale intégré, le salaire minimum vital, la négociation collective et les autres politiques sociales pertinentes.

Un des domaines prioritaires concerne la croissance économique, ce qui est surprenant. Tout au moins est-il surprenant qu’elle puisse être considérée comme un objectif du programme des ODD pour l'après 2015. La croissance économique est un moyen de réduction de la pauvreté, et non une fin en soi. En outre, elle peut, lorsqu'elle n'est pas encadrée, entraver la réalisation des objectifs environnementaux et sociaux, et contribuer au creusement des inégalités. Ceci dit, la croissance économique, en particulier en ce qu'elle concerne les domaines prioritaires sur l'industrialisation et les infrastructures, peut générer des besoins importants de main d'œuvre, si elle est accompagnée de politiques macroéconomiques et sociales judicieuses, notamment:

* renforcement de la négociation collective et augmentation du salaire minimum vital;
* investissements ciblés sur les infrastructures afin d'améliorer le potentiel productif sur le long terme et de réaliser la transition vers une économie bas carbone;
* investissement dans des politiques actives du marché du travail pour améliorer les niveaux de qualification, favoriser la participation des femmes sur le marché du travail et réduire le chômage des jeunes et le travail précaire;
* investissement et soutien des services publics de qualité, notamment de l'éducation, de la santé, et de l'énergie.

Une version amendée du document sur les domaines prioritaires prenant en compte les récents échanges, sera probablement disponible le 19 mars, et servira d'information aux participants à la prochaine session du groupe de travail ouvert. Nous serons vraisemblablement beaucoup plus proches d'une série de propositions d'objectifs d'ici à la fin de la prochaine session (31 mars-4 avril).